



PLAN STRATÉGIQUE  
DE DÉVELOPPEMENT  
DURABLE

**2018**  
**2038**





PLAN STRATÉGIQUE  
DE DÉVELOPPEMENT  
DURABLE

**2018**  
**2038**

VERSION FINALE

©2018, Municipalité de Stoke. Tous droits réservés.

La préparation de ce plan a été réalisée avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et administré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré cet apport, les opinions exprimées sont celles des auteurs, et la Fédération canadienne des municipalités et le gouvernement du Canada n'assument aucune responsabilité à leur égard.

- 4** Mot du maire
- 5** La municipalité en bref
- 6** Présentation de la démarche
- 7** Vision
- 8** Orientations et axes
- 9** Indicateurs globaux d'avancement
- 10** Politique de développement durable



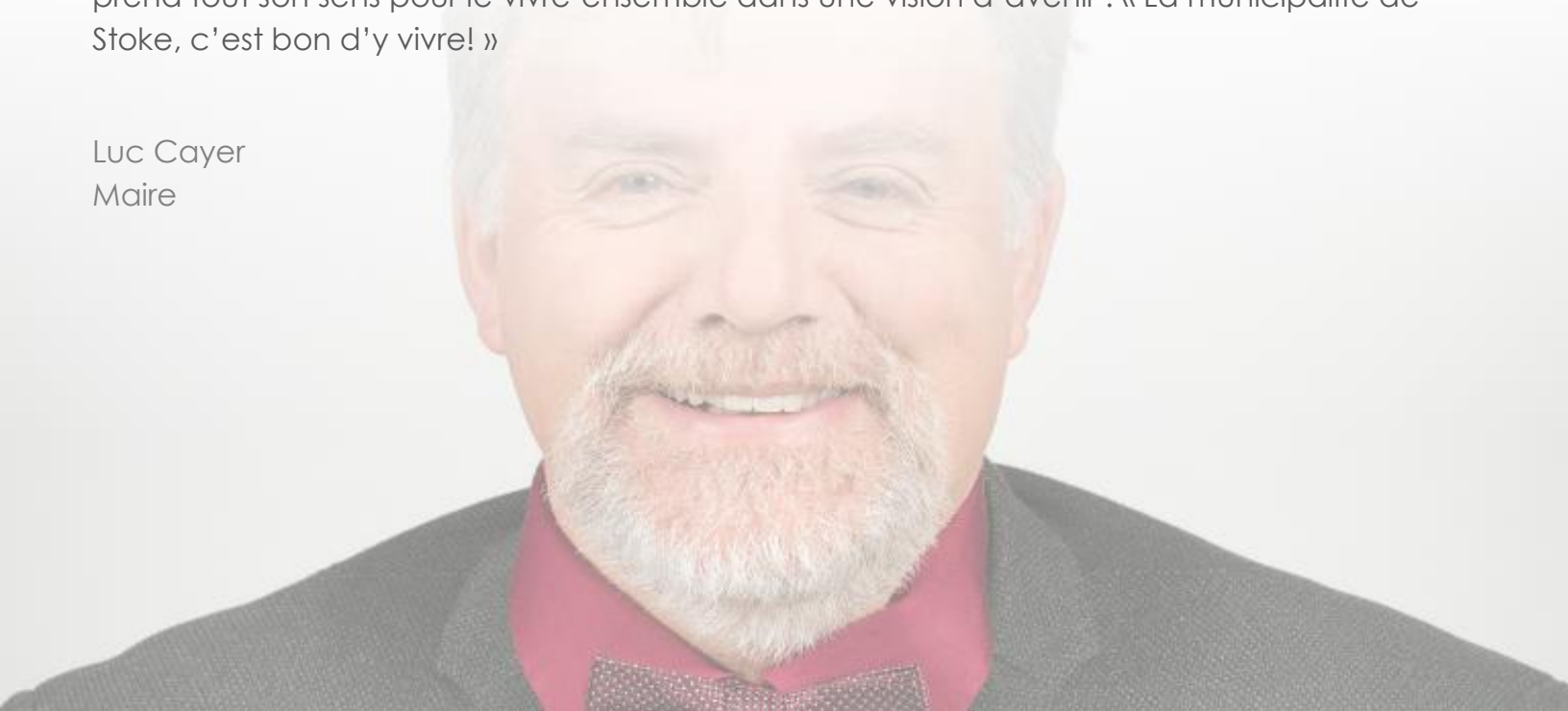
# Mot du maire

C'est avec une grande fierté que je vous présente le *Plan stratégique de développement durable* de la municipalité de Stoke, adopté par le conseil municipal le 3 avril 2018, suite à des consultations menées auprès de la population et d'organismes impliqués dans notre communauté. Ce document est le fruit du travail effectué par un comité de pilotage constitué de citoyens, d'élus et de membres de l'administration municipale accompagné de main de maître par l'équipe d'Addere Service-conseil. Ensemble, nous offrons à Stoke un cadre qui guidera nos décisions et nos actions pour contribuer à un développement plus durable de notre milieu de vie.

La mise en œuvre des orientations contenues dans le plan stratégique de développement durable représentera un défi pour les intervenants municipaux, communautaires et économiques mais aussi pour toute la population. Mais ce défi, le conseil municipal prend le pari de le tenir et de créer un consensus commun à ce grand changement. Les énergies déployées dans les projets que nous mènerons seront inspirées par cet outil pour les 20 prochaines années afin de maintenir le dynamisme de notre population dans le respect de nos valeurs et de notre environnement. Le plan d'action sera mis à jour régulièrement conformément aux balises données par le plan stratégique et la politique de développement durable avec le souci de fixer des cibles concrètes pour atteindre des résultats mesurables.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à cette démarche visant à développer et maintenir un milieu de qualité pour les citoyennes et citoyens ainsi que pour les générations à venir. Avec ce plan de développement, la devise de notre municipalité prend tout son sens pour le vivre-ensemble dans une vision d'avenir : « La municipalité de Stoke, c'est bon d'y vivre! »

Luc Cayer  
Maire



# La municipalité en bref

La municipalité de Stoke, qui fêtait en 2014 son 150<sup>e</sup> anniversaire, abrite une population de 2901 habitants (décret 2018) sur son territoire de 240 km<sup>2</sup>.

L'histoire de Stoke est intimement liée aux richesses naturelles de son territoire : le lac qui porte son nom, la rivière qui la serpente et les monts qui la dominent avec leurs 650 mètres d'altitude.

En plus de ses grands espaces, la municipalité de Stoke déploie des activités agroalimentaires et commerciales variées.

Animés d'un dynamisme certain, les Stokoises et Stokoïs sont fiers de faire de leur municipalité un milieu de vie unique et apprécié de tous.



# Présentation de la démarche

La consultation, le travail d'équipe, la transparence et la créativité ont été au cœur des différentes étapes de la démarche.

**Bilan :** Réalisation du Bilan diagnostic stratégique de développement durable de la municipalité  
**Automne-Hiver 2016** / Consultations documentaires et entrevues individuelles<sup>1</sup>

**Atelier de travail 01 :** Formation du Comité de pilotage; Exercice visant à définir la portée; Exercice sur les éléments à retenir pour élaborer la vision  
**Février 2017** / Membres du Comité de pilotage<sup>2</sup>

**Atelier de travail 02 :** Exercice sur l'énoncé de vision; Détermination de l'approche consultative pour la suite  
**Mai 2017** / Membres du Comité de pilotage

**Consultation publique 01 :** Communication publique des démarches; Validation de la vision; Exercice sur les orientations et axes stratégiques; Bonification de la liste de projets  
**Été 2017** / 17 organismes consultés

**Atelier de travail 03 :** Exercice sur les orientations et axes stratégiques  
**Juin 2017** / Membres du Comité de pilotage

**Atelier de travail 04 :** Validation des orientations et axes stratégiques; Validation de la méthodologie du plan d'action  
**Août 2017** / Membres du Comité de pilotage

**Consultation publique 02 :** Bonification de la liste de projets  
**Août et Septembre 2017** / 25 citoyens consultés

**Atelier de travail 05 :** Priorisation des projets  
**Décembre 2017** / Membres du Comité de pilotage

**Atelier de travail 06 :** Validation du plan d'action et stratégie de déploiement  
**Février 2018** / Membres du Comité de pilotage

<sup>1</sup> Élus et employés municipaux de la Municipalité de Stoke; Andrée Aloire (Directrice générale de Trans-Appel); Catherine Beaucage (Agente de migration de Place aux jeunes Val-Saint-François); Martin Bernier (Sûreté du Québec, poste de la MRC du Val-Saint-François); Karine Bonneville (Responsable de l'aménagement et de l'urbanisme, MRC du Val-Saint-François); Ann Bouchard (Chargée de projet en environnement, MRC du Val-Saint-François); Olivier Domingue (Président, Association pour la protection du lac Stoke); Catherine Frizzle (Coordonnatrice de projet, COGESAF); Lucie Gendron (Directrice générale, CPE chez Tante Juliette); Jean Lacasse (Directeur général, Sentiers de l'Estrie); Martin Larrivée (Directeur général, Syndicat des Producteurs forestiers du sud du Québec); Michelle Messier (Maison de la famille des Arbrisseaux); Dominique Samson-Desrochers (Coordonnatrice de la Chambre de Commerce Régionale de Windsor); Sadek Taha (Chargé de projet de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable); Stéphane Tanguay (Directeur général de Nature-Cantons-de-l'Est); Cathy Varnier (Coordonnatrice de Val-famille).

<sup>2</sup> Luc Cayer (maire); Mario Carrier (élu); Thierry Courcy (citoyen); Diane Dandonneau (citoyenne, coop de Stoke); Liliane Gagnon (citoyenne, productrice laitière); Lucie Gauthier (élu); Sara Line Laroche (directrice générale); Bruno Lévesque (citoyen); Sylvain Paquin (élu) et Frédérique Voyer (citoyenne, coop de Stoke).

# Vision

*Fière et inspirée par ses richesses humaines et naturelles, la municipalité de Stoke oriente ses actions sur les besoins de sa communauté. Aménagée dans une perspective durable, elle préserve et met en valeur ses milieux naturels.*



# Orientations et axes stratégiques

*Laissant une place de choix à la participation des citoyens et des citoyennes, les orientations suivantes guident la municipalité vers la mise en œuvre de projets durables sur son territoire.*

## **ORIENTATION 1**

### **Assurer des pratiques de gestion saine et écoresponsable au cœur de l'appareil municipal**

- 1.1 Se doter d'outils de gestion durables et écoresponsables
- 1.2 Mettre en place des mécanismes facilitant la mobilisation citoyenne
- 1.3 Améliorer les pratiques de gestion des ressources humaines

## **ORIENTATION 2**

### **Miser sur des projets rassembleurs et formateurs pour le bien-être, la santé et la culture auprès de la population**

- 2.1 Promouvoir la culture et l'art
- 2.2 Promouvoir de saines habitudes de vie
- 2.3 Faciliter l'accès à des activités familiales
- 2.4 Cibler des projets spécifiques aux aînés

## **ORIENTATION 3**

### **Favoriser l'exploitation durable du territoire agricole et forestier**

- 3.1 Promouvoir les pratiques agricoles durables en place
- 3.2 Favoriser l'adoption de pratiques agricoles durables
- 3.3 Encourager l'aménagement responsable du territoire forestier

## **ORIENTATION 4**

### **Opter pour des infrastructures durables et sécuritaires**

- 4.1 Maximiser les opportunités de mise en valeur et protection des Monts Stoke
- 4.2 Diminuer la consommation d'eau potable et préserver la qualité des cours d'eau et milieux humides
- 4.3 Sensibiliser la population aux impacts des GES sur le climat et prendre des mesures pour les réduire
- 4.4 Diminuer la production et augmenter la valorisation des matières résiduelles

## **ORIENTATION 5**

### **Préserver et mettre en valeur les ressources et milieux naturels**

- 5.1 Faciliter l'adoption de modes de transport durables (marche, vélo, covoiturage, transport en commun, véhicules électriques) et leur pratique sécuritaire
- 5.2 Promouvoir les bâtiments durables et l'harmonisation des aménagements
- 5.3 Développer les infrastructures des parcs et espaces verts et en favoriser une utilisation accrue

## **ORIENTATION 6**

### **Développer et valoriser une économie locale durable et dynamique**

- 6.1 Promouvoir la municipalité afin d'accueillir des résidents et des entreprises en phase avec sa vision
- 6.2 Souligner les bons coups des industries, commerces et institutions en développement durable et favoriser la consommation locale
- 6.3 Encourager les industries, commerces et institutions à intégrer le développement durable



# Indicateurs globaux d'avancement

Au cours des consultations publiques menées en 2017, les participants ont été interpellés afin d'identifier l'orientation et l'axe stratégique ayant la plus grande importance à leurs yeux. Trois énoncés ont obtenu une grande faveur populaire. Ceux-ci sont à l'origine des indicateurs globaux d'avancement en développement durable qui permettront un suivi général des avancées au cours de la durée totale du plan stratégique qui s'échelonnera sur 20 ans. En plus d'être un reflet des intérêts de la population, ces indicateurs ont l'avantage de toucher les trois sphères classiques du développement durable, soit les aspects social, environnemental et économique.

Promouvoir la culture et l'art

**Indicateurs globaux d'avancement**

Nombre d'activités culturelles et artistiques offertes

Achalandage lié aux activités culturelles et artistiques

Développer les infrastructures des parcs et espaces verts et en favoriser une utilisation accrue

**Indicateurs globaux d'avancement**

Achalandage des parcs et espaces verts

Taux de fréquentation de la population des parcs et espaces verts

Souligner les bons coups des industries, commerces et institutions en développement durable et favoriser la consommation locale

**Indicateurs globaux d'avancement**

Nombre de produits issus de Stoke offerts sur le territoire

Taux de fréquentation de la population des commerces de Stoke

*Des cibles liées à ces indicateurs seront développées durant les premières années de la planification stratégique en fonction des résultats des premières mesures effectuées*

# Politique de développement durable

Par cette politique, la municipalité de Stoke s'engage à faire vivre le plan stratégique de développement durable 2018-2038 en implantant un cadre de gestion proactif axé vers la réalisation concrète visant à améliorer les performances en développement durable en fonction des orientations retenues.

## ENGAGEMENT ET OBLIGATIONS

La présente politique, adoptée par le conseil municipal le 3 avril 2018, engage la Municipalité à :

- Produire un plan d'action en développement durable renouvelé aux deux ans s'appuyant sur les orientations et axes du plan stratégique en développement durable 2018-2038;
- Appliquer et mesurer l'implantation du plan d'action en développement durable à l'aide du Comité de développement durable;
- Assurer la compatibilité de toute nouvelle politique ou de toute politique mise à jour avec la présente politique de développement durable;
- Informer les citoyens et les sensibiliser aux actions concrètes réalisées et à venir sur le territoire en faisant le lien avec le développement durable;
- Offrir une formation en développement durable à chaque quatre ans aux employés et aux membres du conseil municipal pour assurer la compréhension du concept, de la planification stratégique en développement durable et du plan d'action en développement durable en place;
- Évaluer les projets impliquant la municipalité à partir d'une grille d'aide à la prise de décision en développement durable intégrant les orientations du plan stratégique en développement durable 2018-2038.

## STRUCTURE ET RESPONSABILITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre de la présente politique relève du conseil municipal et de la direction générale qui veilleront à son application.

En conséquence, l'adoption de cette politique contribue à faire avancer le développement durable au sein de l'organisation municipale.

